

REVUE SUR LES TIERS-LIEUX

Restitution des propos tenus à Irresistible Fraternité

Petit Ramdam des Tiers-Lieux Limoges 2018

la

coopérative



tiers-lieux





TABLE RONDE

culture & tiers-lieux : QUELLES TRANSFORMATIONS ?

Pour illustrer ces changements de pratiques, plusieurs acteurs sont venus nous raconter.

Léonor Manuel, Coopérative des Tiers-Lieux

Patrick Loire, Irrésistibles Fraternité (87) un lieu de résidence transdisciplinaire
Chloé Le Drogoff et **Blandine Tissot Rosset** de la Grand'Ourse (17) qui jonglent entre coworking / café / brocante et l'organisation de spectacles

Christine Graval cogérante de Consortium Coopérative, Coopérative d'Activité et d'Emploi spécialisée dans le secteur culturel et co-fondatrice des Usines Nouvelles (86), tiers-lieu porteur d'un projet artistique et culturel

Manu Ragot, Container : un tiers-lieu créé à l'initiative de la C^{ie} Androphyne

Claire Jacquemin, Le Temps de Vivre qui mêle café, librairie et coworking.

Jean-Yves Pineau, Collectif Les Locals pour resituer la culture dans les tiers-lieux au regard des enjeux de développement local.

Suite au grand recensement 2018 auprès des 192 tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine, le champ culturel concerne 42% des tiers-lieux répondants, loin devant la médiation numérique (27%). Rien d'étonnant finalement quand on regarde le mouvement des lieux intermédiaires, celui des cafés associatifs, des friches créatives qui ont toujours été initiés par le champ culturel.

Au travers des témoignages des participants, nous avons cherché à mieux définir de quoi était constituée l'offre culturelle dans les tiers-lieux, comment elle s'intègre aux autres activités, quelles sont les enjeux et problématiques qui y sont associées. Est-ce que ces tiers-lieux jouent un rôle d'intermédiaire, d'espaces supports, de lieux de production, de lieux de diffusion ? L'économie sociale arrive-t-elle à insuffler un autre mode de fonctionnement au champ culturel ? Le socle contributif voire solidaire est-il présent dans la production, la diffusion culturelle ? Quels sont les enjeux actuels du secteur culturel et en quoi les tiers-lieux y font-ils écho ?

LE SECTEUR CULTUREL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tout d'abord, le secteur culturel englobe un champ extrêmement vaste qui comprend à la fois la publicité, les arts visuels, l'architecture, l'audiovisuel, l'enseignement culturel, le livre, la presse, le patrimoine et le spectacle vivant. En termes de poids économique, c'est la branche audiovisuelle qui pèse le plus lourd (production télévisuelle et jeux vidéos), suivie par le spectacle vivant et la presse.

La structuration économique du secteur culturel est de plus en plus polarisée entre quelques grosses productions fortement promues et rentables, concentrées dans les mains d'oligopoles agissant à l'échelle mondiale et l'immense majorité des productions qui doivent trouver d'autres voies de valorisation. Ces autres voies de valorisation sont multiples et passent notamment par la diversification d'activités. En somme, le terme d'Industries dans ICC* Industries Culturelles et Créatives porte mal son nom ; la plupart sont artisans, travaillent l'objet unique, la petite série, la relation de proximité...

En termes de pratiques et d'activités, le champ culturel intègre les pratiques amateurs jusqu'aux pratiques professionnelles, de la production de contenus à leur diffusion en passant par l'éducation artistique... le champ est large !

ENTREPRENARIAT CULTUREL, LA CULTURE DE L'ÉCONOMIE, L'ÉCONOMIE DE LA CULTURE

Il faut souligner une particularité de l'économie du secteur : la part de la production non marchande dans ce secteur (18%) est bien plus importante que dans le reste de l'économie (12%). Ainsi le patrimoine, l'enseignement ou le spectacle vivant dépendent fortement des financements publics, et sont mis à mal par la réduction des dotations. C'est ainsi que le secteur culturel est contraint d'inventer d'autres modèles économiques et de repenser ses modes de fonctionnement.

Modalités financières, intérêt social et production culturelle tentent de faire bon ménage et de garder le cap d'un équilibre entre sens et réalité.

Au delà des baisses de dotations, la sociologie des acteurs culturels est aussi bousculée. L'intermittence du spectacle a été sérieusement éprouvée à travers toutes les dernières mandatures nationales. Un tiers des actifs du secteur sont aujourd'hui indépendants contre seulement 12 % dans la population active, soit le premier public des tiers-lieux.

Un tiers-lieu réunit souvent des entrepreneurs de tous horizons et peut constituer ainsi un espace favorable au développement de l'entrepreneuriat culturel pour s'adapter aux logiques entrepreneuriales et inventer d'autres modèles économiques pour le secteur culturel. Le tiers-lieu permet également la connexion des acteurs culturels avec l'écosystème ESS de son territoire et vient aider le secteur culturel à "produire autrement" dans une logique de développement local et durable ; et pour certains acteurs appréhender d'autres modèles de gouvernance de projets collectifs,...

Exemples

-> AMACA : paniers culturels, développement de recycleries pour les décors, des coopératives de productions dans le spectacle vivant, la production audiovisuelle

-> tiers-lieux totem : Illusion & Macadam à Montpellier acteur de longue date de la formation et de l'accompagnement du secteur qui va ouvrir "Tropisme" un tiers-lieu notamment dédié à l'entrepreneuriat culturel & créatif ou le tiers-lieu BLIHIDA qui offre un terreau fertile au développement des industries et entreprises créatives, actuellement en plein essor dans le Grand Est.

-> Les coopératives culturelles à Turin initiées par les habitants par absence de politiques culturelles



.....
“ Un terreau où chacun plante ce qu'il veut, et cela forme un beau bouquet !

Au quotidien, prendre le temps avec les gens, les gens se livrent ! “

Claire Jacquemin, libraire / facilitatrice

« Ils viennent pour la capacité de la coopérative à développer des projets individuels et collectifs. L'objectif est que chacun puisse s'émanciper professionnellement, dans un contexte de travail stimulant et favorable à la création. »

Christine Graval, Cofondatrice de la CAE Consortium Coopérative et des Usines Nouvelles

QUELQUES SIGNAUX FAIBLES QUI MÉRITENT L'ATTENTION

À travers ses croisements entre dynamiques culturelles, collectifs de travail et modèles entrepreneuriaux, nous avions envie de mettre en avant certains impacts engendrés par la dynamique tiers-lieux :

• Gouvernance élargie / les effets induits par la culture tiers-lieux

L'exemple assez unique de la C^{ie} Androphyne est intéressant. Elle a ouvert ses statuts associatifs avec l'ouverture de son espace de travail et de création Container. Depuis, Androphyne s'est vue grandir d'une quarantaine de bénévoles, membres, partenaires, adhérents - administrateurs qui siègent au sein de la Compagnie.

C'est donc tout à fait atypique au regard de ce qui se pratique habituellement. Quel organe local aujourd'hui se priverait de cet engagement volontaire ? Quelle compagnie n'est pas soumise à une gouvernance associative fantôme avec ce que l'on nomme communément des "hommes de paille" ?

• rompre l'isolement des actifs du secteur

L'oeuvre nous paraît être individuelle, la création solitaire... mais en pratique, les échanges et le retours d'expériences sont nécessaires pour fixer ses prix, améliorer ses techniques, avoir un regard neuf sur ses productions, avoir accès à des machines-outils, prototyper, faire réseau...

• décloisonner le secteur culturel

Bousculée par le numérique, le secteur est modifié en profondeur : accès aux oeuvres, culture du partage, démocratisation des moyens de production facilitant la production de contenus par tout un chacun, émergence de la figure de l'amateur-usager, poids des réseaux sociaux,...

Face à ces nouvelles pratiques, le secteur culturel cherche à adapter ses propositions, expérimente d'autres voies et cherche à créer "des lieux de vie" protéiformes là où a longtemps régné la notion d'espace spécifiquement dédié à telle ou telle pratique.

On pourrait multiplier les exemples dans la dynamique de tiers-lieux : des musées qui se transforment en véritable laboratoire d'expérimentation à l'occasion des événements Museomix associant codeurs, médiateurs culturels, designers, conservateurs, amateurs réunis pour réinventer de nouvelles scénographies et interactions avec les oeuvres. Les architectes débordent aussi du cadre et font vivre des lieux au delà de les construire : Yes we camp aux Grands Voisins en est un exemple ; autant de mutations à l'honneur au Pavillon Français de la Biennale de Venise.

• sécuriser l'emploi culturel

Créée en juillet 2015, Consortium Coopérative est une Coopérative d'Activité & d'Emploi (CAE) sous statut SCOP dont l'activité principale est l'accompagnement des porteurs de projets et des professionnels de la culture. Cette structure a pour objet de tester son activité et de progresser par paliers au sein de la structure.

Ce modèle d'entreprise partagée permet le développement de l'entrepreneuriat coopératif et social, la création de dynamiques collectives et d'activités nouvelles.

Elle est destinée aux artistes, auteurs, entrepreneurs œuvrant plus particulièrement dans les secteurs suivants : arts visuels / création numérique et multimédia / audiovisuel / spectacle vivant / médiation et développement de projets.

<http://consortium-culture.coop/>



PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR DANS UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

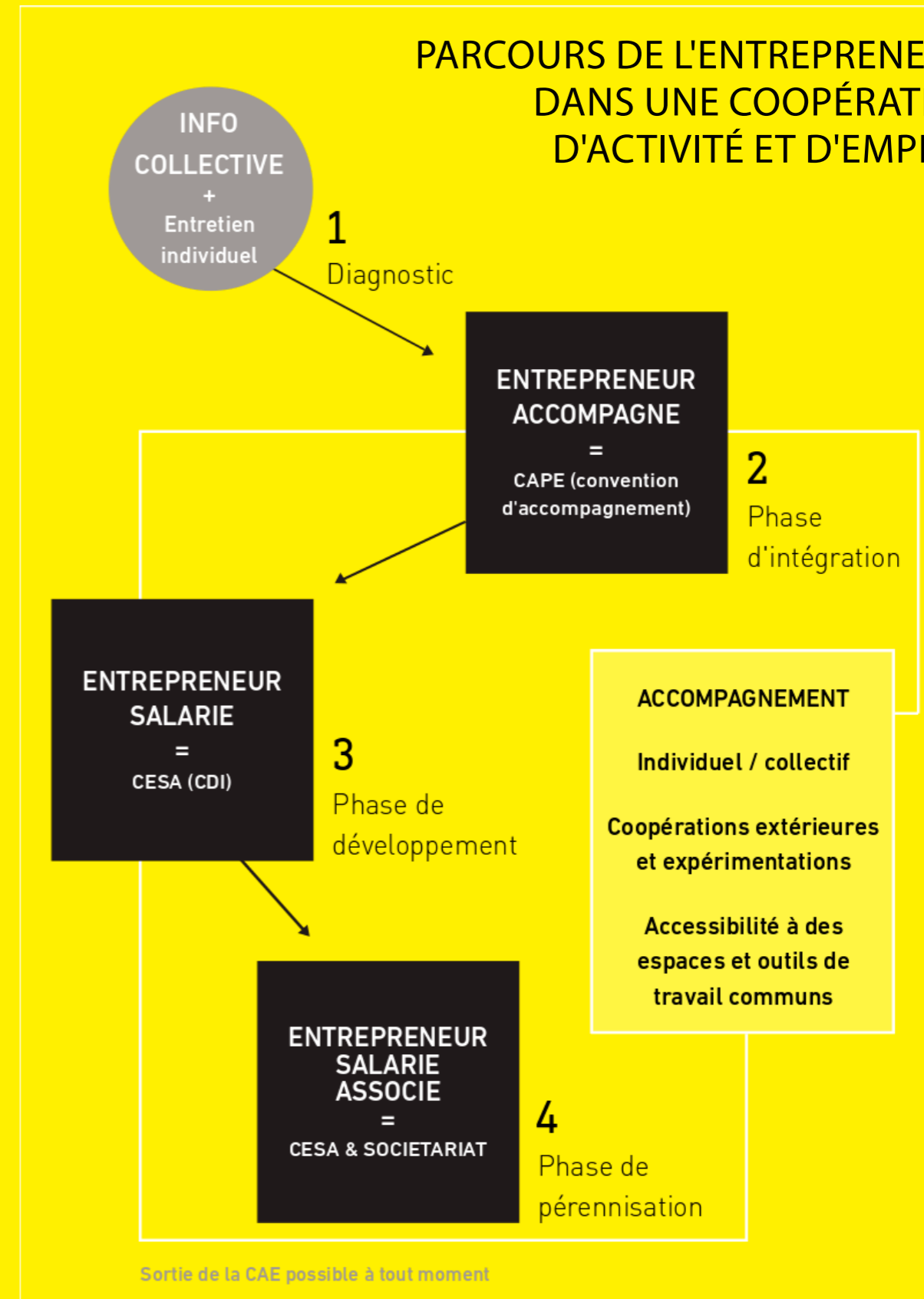


Schéma : Parcours de l'entrepreneur en Coopérative d'Activité et d'Emploi

Auteur : Consortium Coopérative

Année : 2018



• investir des espaces physiques collectifs

C'est le cas de Plage 76 qui est une émanation de Consortium Coopérative. Plage 76 est une galerie et boutique coopératives portées par les entrepreneurs, artistes et créateurs de Consortium Coopérative.

Au cœur de la ville de Poitiers, cet espace regroupe :

- une boutique : créations des artistes et artisans d'art de Consortium Coopérative ;
- une galerie : œuvres contemporaines d'artistes et collectifs invités.

Des ateliers de pratiques artistiques et artisanales sont régulièrement proposés au sein de cet espace.

LES DROITS CULTURELS, LE TIERS-LIEU COMME RÉCEPTACLE

Enfin, l'enjeu des droits culturels qui reste à mettre en oeuvre suite à sa récente inscription dans la loi NOTRE de 2015 et en 2016 dans la Loi Cadre du secteur sur la liberté de création artistique et au patrimoine. Elles introduisent et font référence au respect des droits culturels, faisant également allusion au développement de la création artistique en direction des pratiques en amateur dans les politiques culturelles comme "source de développement personnel et de lien social".

Ces droits culturels encouragent les acteurs qui explorent d'autres voies. En effet, les droits culturels impliquent :

- une vision élargie de la culture qui ne se résume plus à l'Art (langues, cuisine, croyances...) avec comme enjeu le respect et la mise en valeur de la diversité culturelle
- de favoriser les initiatives culturelles

citoyennes, la participation des habitants à la vie culturelle en considérant la personne comme acteur de la culture et non simple récepteur.

- le décloisonnement : "sortir de la logique de silos"

Les tiers-lieux peuvent participer à nourrir cette autre approche de la culture : dépasser la notion de public pour aller vers celle de "spec-acteur", proposer des lieux plus inclusifs, favorables à une plus grande mixité dans les pratiques (amateurs et professionnels, initiatives citoyennes) et dans les publics qui les fréquentent.

Tous les tiers-lieux présents sont des illustrations de comment professionnels et amateurs se croisent sur un même lieu de création, comment n'importe quel citoyen au comptoir du café contribue à la programmation du tiers-lieu, pourquoi les artistes locaux font les premières parties...

Ce qui favorise cette expression, c'est aussi le point d'honneur qu'ont les tiers-lieux à être dans l'immédiateté et dans la simplicité avec les habitants.

Pour tous ces enjeux et changements évoqués à grands traits, le secteur culturel s'intéresse de plus en plus aux tiers-lieux. On ne compte plus les initiatives qui vont dans ce sens : le dernier numéro de la revue de l'Observatoire des Politiques Culturelles, le week-end à Bagnaux avec trois journées du Grand Réseau Européen "Trans'Europe Halles" consacrées à la notion de tiers-lieux culturel, la thématique du pavillon français de la biennale de Venise...

Comme un œuvre d'art géante, les Usines

« L'institutionnalisation nous guette c'est comme ça et on n'y peut rien, cette idée des Tiers-Lieux et d'aider les acteurs à se structurer peut être une politique publique calcifiante, on lui enlève sa part de frottement qui lui permet de s'enrichir. »

Jean-Yves Pineau, Les locaux

Nouvelles représentent encore ce fleuron du patrimoine industriel ; reconverti dans de nouvelles fonctions. Pour le Temps de Vivre, rebaptiser les anciennes pompes funèbres d'Aix sur Vienne en Temps de Vivre montre en quoi le lieu est symbolique. La Grand'Ourse, quant à elle met en lien musiques actuelles et ruralité, un équilibre entre calme et boules quies. Pour sa part, IF, ancien couvent a

été réinventé en lieu de résidence ; d'où parfois l'importance d'une forme de continuité des lieux. Le décalage volontaire avec Container est appuyé par leur présence dans la zone d'activités d'Angresse. Aussi, la plupart de nos témoins représentent des structures employeuses, souvent coopératives. Elles ne sortent pas du chapeau du jour au lendemain et endossent comme une seconde peau ces nouveaux lieux. Nous avons effectivement

noté une première vie avant le tiers-lieu avec 10 ans de bureaux de production avant la naissance de Consortium Coopérative, presque 10 ans d'erreurs-essais avant une salle de spectacles pour la Grand'Ourse, des années dans une compagnie en besoin de réinvention avec Container... comme si la transition avait besoin d'un lieu pour s'exprimer.



LA GRAND'OURSE	LE TEMPS DE VIVRE	CONTAINER	IRRÉSISTIBLE FRATERNITE	LES USINES NOUVELLES
depuis novembre 2017	depuis 2012	depuis 2016	depuis mai 2016	depuis 2009
1 place du Marché 17610 Saint-Sauvant	18 Place Aymard Fayard, 87700 Aix-sur-Vienne	1076 route de Capbreton 40150 Angresse	8 rue Charles Gide 87000 Limoges	La filature avenue de la plage 86240 Ligugé
BISTROT/BROCANTE ESPACES DE TRAVAIL SALLE COLLECTIVE ET DE CULTURE EN COURS	CAFÉ LIBRAIRIE ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉ ANIMATIONS	COWORKING ATELIERS DIY RÉSIDENCES ARTISTIQUES ÉVÉNEMENTS	LIEU HYBRIDE DE VIE, DE PASSAGE, DE RÉSIDENCE, D'ÉCHANGE, DE CRÉATION ET DE DIFFUSION CULTUR- ELLE	FABLAB, CAE CULTURE, ATELIERS, BUREAUX, COWORKING, JARDINS FAMILIAUX
GOUVERNANCE Association de préfigura- tion d'une SCOP (2019)	GOUVERNANCE Société Coopérative d'In- térêt Collectif	GOUVERNANCE Fondé par la Compagnie Androphyne Association unique pour les activités de la Compagnie et le Container	GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT IF est animé bénévolement par 14 personnes réunies au sein d'une association présidée par Julie Chupin, co-fondatrice de l'association. Le collectif 748 en assure la direction artistique.	Recherche et Création / Formation / Coopérations / Médiation intégrant un projet artistique et culturel et un accompagnement à la création et développement d'entreprise
FONCTIONNEMENT 2 ETP	FONCTIONNEMENT 1,5 ETP	FONCTIONNEMENT 3 ETP structure (44 salariés) dont 0,58 ETP container	COMMUNAUTÉ 1 500 visiteurs par an 25 événements accueillis / an 5 expositions produites ou coproduites / an (marché de créateurs, résidence d'espace, expositions immersives)	GOUVERNANCE AY128, association loi 1901, pour le développement du projet une SCI regroupant 4 investisseurs pour la partie bâtie
COMMUNAUTÉ Locaux, touristes, nou- veaux habitants, porteurs de projets, entrepreneurs, chineurs, artistes, mu- siciens...	COMMUNAUTÉ nombreuse, active et très diversifiée : intergénéra- tionnelle et mélange social	FONCTIONNEMENT 3 ETP structure (44 salariés) dont 0,58 ETP container	COMMUNAUTÉ 1 500 visiteurs par an 25 événements accueillis / an 5 expositions produites ou coproduites / an (marché de créateurs, résidence d'espace, expositions immersives)	FONCTIONNEMENT 3,5 ETP
DEVISE Mieux vivre ensemble >>> Consommer autrement >>> Travailler autrement >>> Se Cultiver autrement = un lieu de vie, un lieu qui vit !	DEVISE il est temps de vivre la vie que tu t'es imaginée!	COMMUNAUTÉ 40 usagers (++ 1200 visiteurs/ an lors des events et micro-events)	COMMUNAUTÉ 1 500 visiteurs par an 25 événements accueillis / an 5 expositions produites ou coproduites / an (marché de créateurs, résidence d'espace, expositions immersives)	COMMUNAUTÉ 25 entreprises et struc- tures installées dans des bureaux et ateliers à l'année, 65 entrepreneurs de Consortium Coopérative, utilisateurs du lieu de façon ponctuelle
		DEVISE "CONTAINER, c'est super " dixit Gertrude	...et plein d'autres choses.	DEVISE Le programme : pas de programme

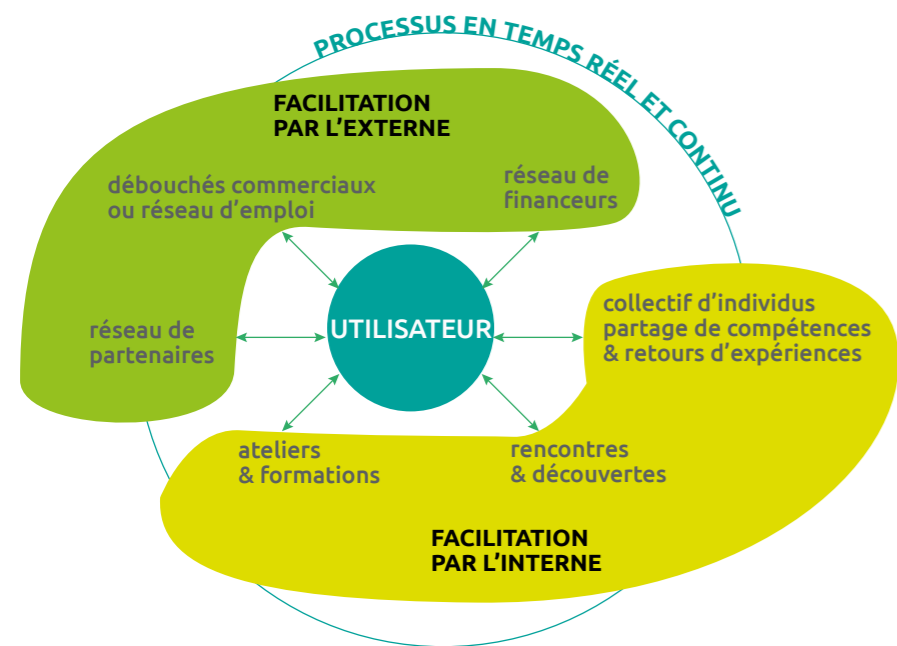


Schéma : Processus continu de l'expérience tiers-lieu auprès des utilisateurs (stagiaire, coworker.)
Auteur : Lucile Aignon
Année : 2017

Réseaux locaux de tiers-lieux, comment s'organiser et autour de quelles vocations ?

La Coopérative Tiers-Lieux fédère depuis 2011 le réseau des tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine. En complémentarité, les tiers-lieux commencent à s'organiser en réseau à l'échelle de département, de Pays autour des besoins spécifiques des utilisateurs des tiers-lieux.

> RÉSEAU TIERS-LIEUX MÉDOCAINS

Le Médoc est un territoire avec des zones plus ou moins densément peuplées qui n'échappe pas à la tendance des centre-bourgs délaissés au profit de zones plus attractives telles que les stations balnéaires. L'économie de ce territoire sans industrie se focalise sur le tourisme ; toutefois des habitants ont la volonté d'inventer une autre façon de développer l'activité économique à l'instar de La Cocotte-Minute à Lesparre. Par le pair-à-pair, La Cocotte-Minute a accompagné l'émergence de A l'ouest à Lacanau et d'Un air de famille à Lesparre.

Dans le même temps, le Pays Médoc développe un projet de Parc Naturel Régional ; or les tiers-lieux ont été identifiés comme des outils de bonnes pratiques et rejoignent les problématiques générales des PNR.

Le syndicat mixte Pays Médoc souhaitant encourager l'émergence de nouveaux tiers-lieux dans le territoire médocain, s'est adjoint les services de la Coopérative des Tiers-Lieux et de la Cocotte minute coworking, pour mettre en oeuvre cette dynamique à travers trois actions principales de mai 2017 à mai 2018.

1 # Une journée de rencontres et de sensibilisation
 Pour informer les acteurs du territoire sur ce que sont les tiers-lieux, leurs avantages pour le Médoc et les différentes formes qu'ils peuvent prendre en milieu rural. "Pour identifier des idées de projets ou des dynamiques en cours dans notre territoire. Une journée d'échanges et de témoignages, ouverte à tous." A l'issue de cette journée, pas moins de 27 idées de projets ont été révélées sur le territoire.

2 # Un réseau médocain des tiers-lieux
 Est-ce qu'un réseau médocain pourra soutenir une dynamique à l'échelle du territoire, permettra une meilleure visibilité des différents tiers-lieux, conduira à une mutualisation de moyens, des échanges d'expériences ou encore la mise en oeuvre d'actions communes, notamment de formation ? "Pour le savoir, nous mettons en place les conditions d'un tel réseau."

Dans un premier temps, les tiers-lieux ont lissé leur niveau d'adhésion structure à 15€ et créé une adhésion au réseau à 20€ permettant aux coworkers l'accès à l'ensemble des tiers-lieux du réseau.

Parce qu'il y avait la volonté d'aller plus loin, un travail autour de la vocation, de la définition d'un modèle de gouvernance et d'un modèle économique a commencé.

C'est autour des besoins de formation de leurs utilisateurs que se rejoignent les tiers-lieux.

Le modèle de gouvernance reste à déterminer, plusieurs scénarii sont étudiés : un regroupement de toutes les associations ou une asso de préfiguration de SCIC voire de la coopération sans structure juridique propre. Le besoin d'un coordinateur est aussi interrogé.

Le modèle économique du réseau Tiers-Lieux Médocains est basé sur celui de la Coopérative Tiers-Lieux avec une volonté de revaloriser l'hyper-localité en réaction aux externalités subies de la métropolisation bordelaise.

L'accompagnement des personnes dans les tiers-lieux : notre rôle de capteur / amplificateur

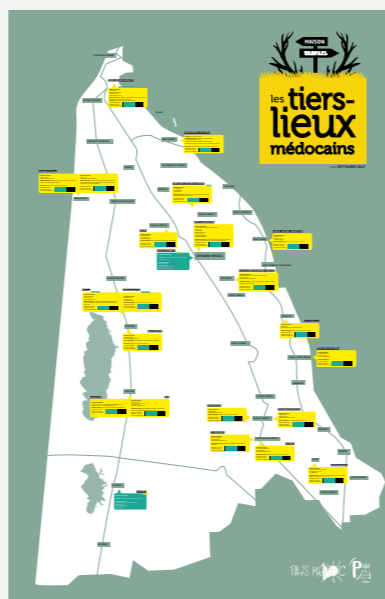
Pour chaque personne qui passe la porte d'un tiers-lieu, l'expérience est différente selon son niveau de maturité professionnelle, son engagement collectif, ses pratiques... Ce qui est unanimement recherché en tous cas, c'est bien l'épanouissement des personnes et de leurs projets au sein des tiers-lieux. Plusieurs facteurs de développement entrent en ligne de compte :

- ceux que l'on peut organiser en interne au sein des lieux et qui est propre à sa structuration (programmation, activités, collectifs...),
- et ceux qui dépendent de l'environnement extérieur souvent développés par le facilitateur qui a construit un réseau de confiance autour de lui (financeurs, partenaires, débouchés...).

C'est un brassage naturel et continu entre la vie du lieu et ses interactions avec l'extérieur. L'ambition est variable cependant d'un tiers-lieu à l'autre en terme d'animation socio-économique.

A Brive-la-Gaillarde, le 400 prend son rôle au sérieux et souhaite permettre à n'importe qui de pouvoir passer de l'idée au projet. Pour autant, tout n'est pas si rose ; les porteurs de projets ont besoin du coup de pouce pour démarrer. C'est pourquoi, est née l'idée d'un fonds de dotation régional pour prendre en charge l'hébergement et l'accompagnement des porteurs de projets.

Ce projet-pilote est soutenu par la Coopérative des TiersLieux qui voit dans ce projet matière à valoriser l'existant et amplifier l'impact socio-économique des tiers-lieux sur les territoires.



Titre : Carte des initiatives en Pays Médoc - Identification des acteurs
Auteur : Chloé Rivolet et Mélissa Bernard
Année : 2017

Accueillir un espace café ou un espace dédié aux livres : activité complémentaire ou cœur de projet ?

Les cheminements menant les tiers-lieux au café — ou les cafés au tiers-lieu ! — sont variés. Pour certains lieux, l'activité « café » est inscrite dans leur ADN : dans le sud de la Creuse, le Café de l'Espace (Flayat, 23) est né ainsi de la reprise d'un ancien bistrot de village : deux associations sportives et une association culturelle ont travaillé conjointement pour donner un second souffle à ce lieu de vie emblématique. Pour la Grand'Ourse (Saint Sauvant, 17), le projet initial repose sur la création d'un café-concert qui, peu à peu, diversifie ses activités et devient tiers-lieu.

Pour certains lieux, le café représente une activité économique complémentaire qui permet de générer de nouvelles entrées d'argent. Toutefois, pour d'autres comme le collectif de La Mélusine, tiers-lieu ludique à Cloué (86), l'activité du café est assez anecdotique en termes de revenus : l'espace café-ludothèque permet d'accueillir de nouveaux publics et sert de support de communication pour l'ensemble du projet.

Peu de tiers-lieux proposent une activité traditionnelle de librairie. Toutefois, nombreux sont ceux qui accueillent des espaces dédiés aux livres :

- Le Temps de Vivre (Aixe-sur-Vienne, 87) fait appel à un grossiste pour proposer une offre de plus de 3000 livres neufs.
- En milieu rural, à Bourrou (24), le Café LIB' a pour vocation de regrouper sur un même lieu un café-librairie et une école de musique. Le Café LIB' propose à la vente des livres d'occasion et de s'associe à une librairie proche pour vendre des livres neufs lors de ses évènements.

3 # L'accompagnement de nouveaux projets

Deux à trois projets de tiers-lieux en Médoc ont pu être accompagnés en 2017 pour finaliser la conception du projet, la phase d'amorçage, de définition, d'installation ou de lancement.

"Il s'agit d'une démarche du terrain conjointe avec la démarche institutionnelle." Marie-Laure Leglu, facilitatrice

> TELA, LE RÉSEAU CREUSOIS

Les Tiers-Lieux de la Creuse s'organisent également. En réaction à la mise en concurrence entre tiers-lieux du fait des enjeux d'attribution des subventions, les tiers-lieux creusois se sont structurés sous forme associative. Outre le constat d'accueillir la plupart des nouveaux arrivants sur leur territoire, les tiers-lieux du réseau TELA se rencontrent autour d'un projet de maillage territorial lié à la méditation numérique. Si TELA a fait le choix d'une structure associative, le modèle de gouvernance n'est pas figé et tendrait vers une collégiale. Le besoin d'un coordinateur est aussi interrogé. C'est en s'appuyant sur un vécu de tiers-lieux que les réseaux locaux interrogent les besoins de leurs utilisateurs pour construire avec. Véritables soutiens, les collectivités territoriales facilitatrices favorisent une nouvelle manière de vivre le territoire. "Le tronc commun, c'est la citoyenneté."



• Il est également possible de s'associer aux bibliothèques pour proposer des livres à consulter au sein du tiers-lieu. À la Smalah (Saint-Julien-en-Born, 40), une partie des fonds BD/ado de la médiathèque se sont ainsi invités entre les murs du tiers-lieu : ils y ont rencontré un nouveau public.

Activités annexes : mesurer le poids de leur gestion

Faire le choix d'hybrider son tiers-lieu avec des activités de bar ou de librairie suppose de prendre en compte le poids de leur gestion. Pour ce qui est de la vente de livres neufs, Claire (fondatrice du Temps de Vivre) rappelle que le métier de librairie est chronophage, demande un lourd travail de gestion physique du stock, et représente une activité très peu rentable. Avec moins d'intermédiaires, la gestion d'une activité bar peut être plus simple que celle d'une librairie. Toutefois, choisir de travailler avec une diversité de producteurs locaux plutôt qu'avec un grossiste multiplie nécessairement le nombre d'interlocuteurs et peut donc alourdir la gestion du stock... tout en permettant la création d'un véritable réseau local !

Quelle licence pour quel public ?

Ne pas vendre d'alcool, c'est se positionner en tant que café/salon de thé. Cela peut être un choix délibéré, ne pas entrer en concurrence avec des cafés existants, mais cela permet aussi de mieux choisir quel type de clientèle le lieu souhaite accueillir. Lorsque le tiers-lieu se décide à vendre de l'alcool, la question de la licence vient à se poser. Laquelle choisir, et comment ?

Deux éléments majeurs doivent être soulignés : toutes les licences n'ont pas le même coût, et toutes ne sont pas aisément disponibles. En effet, certaines peuvent être créées gratuitement tandis que d'autres sont présentes en nombre limité sur le territoire et doivent être rachetées.

Choisir sa licence, c'est donc aussi choisir son public. Pour accueillir le voisin et son Pastis du matin il faudra s'équiper de la licence 4, tandis que pour des soirées festives accompagnées de bière, la licence 3 suffira. La licence petite restauration, parfois plus facile à obtenir, permet de servir de l'alcool, mais seulement au moment des repas. Le Temps de Vivre (Aixe-sur-Vienne, 87) détient la licence 3 mais a fait le choix de limiter la consommation de boissons : pas d'alcool servi avant 11h du matin et pas plus de deux verres servis par personnes.

L'absence de licence, est un choix possible si le café est associatif, ne vend qu'à ses membres adhérents, et respecte deux conditions : l'ouverture du bar n'a pas pour but de réaliser de bénéfices, les boissons proposées appartiennent aux groupes 1 et 3 de la classification officielle des boissons.

<https://www.associations.gouv.fr/les-regles-applicables-a-l-ouverture-d-un-debit-de-boisson.html#Lieu-permanent-reserve-aux-adherents>

Pour ce qui est des normes et de la réglementation, les lieux publics ont l'obligation d'afficher l'interdiction de fumer. La réglementation sur la répression de l'ivresse publique et la protection des mineurs n'est elle obligatoire à affichée que pour les lieux détenteurs d'une licence.

Concernant la restauration, en dehors d'une consommation destinée exclusivement à un cercle privé d'adhérents, la loi demande la déclaration de l'existence de l'activité, avant son ouverture, auprès des services vétérinaires de la Préfecture. Le tiers-lieu est également soumis à des règles d'hygiène : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22387>

Pour Le Café de l'Espace (Espace Associatif Alain Fauriaux) à Flayat (23), seuls les adhérents profitent de la petite restauration et, lors des événements festifs, le Café n'hésite pas à inviter un Food Truck.

Participations et réglementations : trouver le juste équilibre

Qui anime un tiers-lieu fait vivre d'un collectif. Bien que cette communauté de personnes puisse avoir envie de participer à la tenue du bar, la gestion d'un café est soumise à certaines réglementations. Comment conjuguer le respect des règles en vigueur et l'accueil de celles et ceux qui veulent aider le lieu ?

Pour que l'engagement des bénévoles ne soit pas assimilé à du travail déguisé, le tiers-lieu doit pouvoir s'appuyer sur son statut juridique : de nombreux tiers-lieux optent alors pour la création d'une association. Lorsque la vente de boissons dépasse le cadre associatif, il peut être judicieux d'adopter le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui permet la participation hors salariat, via le sociétariat.

Faire participer le plus grand nombre à l'activité bar ou restauration, c'est accepter une certaine prise de risque. Si la règle principale est que les surfaces accueillant de la nourriture doivent pouvoir être désinfectées, de courtes formations, comme l'HACCP (hygiène et sécurité des aliments), permettent d'avoir les clefs en main pour mesurer quelle peut être la prise de risque.

La lourdeur administrative et les normes qu'engagent la gestion d'un espace café doivent toutefois être relativisées : si l'exigence de ces normes dépend pour beaucoup du contrôleur et de la taille de l'activité, les seuils de tolérance se sont améliorés. Ces seuils dépendent également du public accueilli : lorsque le tiers-lieu accueille des groupes d'enfants, le cadre réglementaire peut devenir plus contraignant.

PENSEZ À VOS AMIS QUI FONT DE L'INNOVATION SOCIALE !

L'appel à manifestation d'intérêt Innovation Sociale de la Région Nouvelle Aquitaine a pour objet de mieux identifier les projets d'innovation sociale existants ou en émergence sur l'ensemble du territoire régional, de favoriser leur connaissance mais également leur reconnaissance par les acteurs institutionnels du développement économique et de l'innovation.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire indique une définition de l'innovation sociale dans son chapitre IV. Il est considéré comme relevant de l'innovation sociale, le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques
- Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, l'éducation, l'accès au droit, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les discriminations...

Une présentation a été effectuée lors de notre journée de co-développement pour mieux connaître le dispositif et le relayer auprès de vos utilisateurs qui pourraient avoir la bonne idée du siècle !

Retrouvez les aides sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

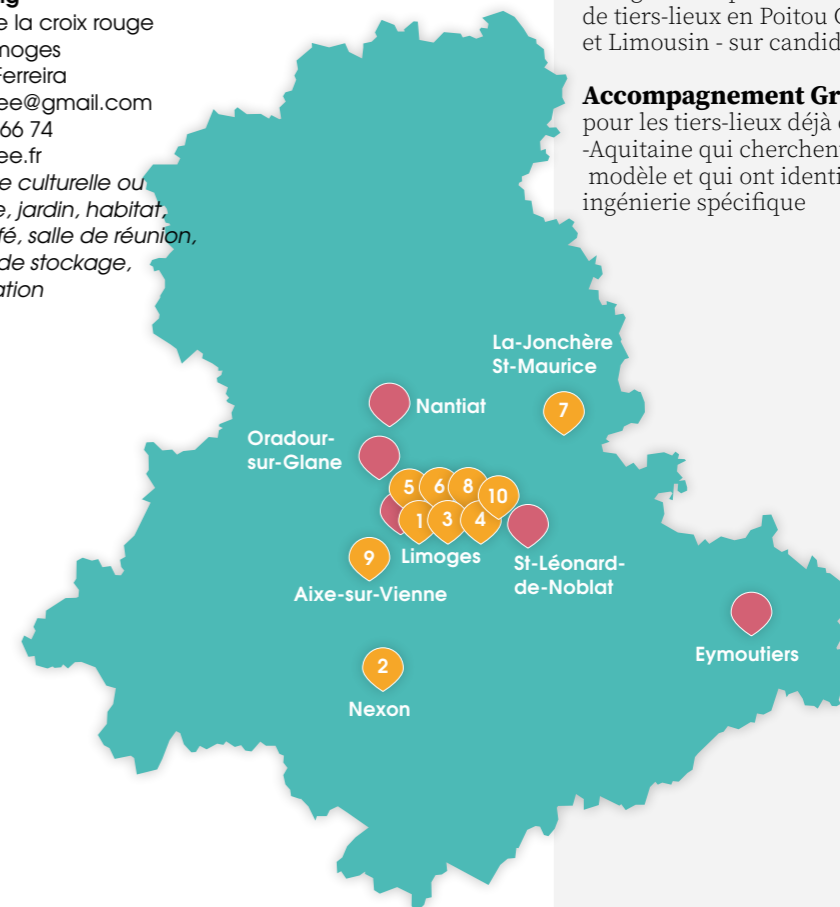
JACQUES LE PRIOL

Directeur - jacques.le-priol@nouvelle-aquitaine.fr

Chef-fe de service	Chargé-e de mission	
NORD TAHAR MEZHOUD 05 49 55 77 40 06 73 36 93 48 TAHAR.MEZHOU@NOUVELLE-AQUITAINE.FR	16 86	Alexandra FAROUX 05 17 84 30 18 - 06 72 29 92 06 Alexandra.faroux@nouvelleaquitaine.fr
	17 79	Nelly BARBE 05 49 55 77 98 nelly.barbe@nouvelle-aquitaine.fr
	19 23	Anne-Gaëlle TOUGNAUD 05 55 45 00 29 - 07 63 52 13 68 anne-gaelle.tougnaud@nouvelleaquitaine.fr
	87	Virginie FIFIS 05 55 45 18 50 - 06 34 48 91 19 virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr
SUD MARINE GUEROULT 05 57 57 09 30 MARINE.GUEROULT@NOUVELLE-AQUITAINE.FR	24	Alexandra FAROUX 05 17 84 30 18 - 06 72 29 92 06 alexandra.faroux@nouvelleaquitaine.fr
	33	Nelly BARBE 05 49 55 77 98 nelly.barbe@nouvelle-aquitaine.fr
	40	Anne-Gaëlle TOUGNAUD 05 55 45 00 29 - 07 63 52 13 68 anne-gaelle.tougnaud@nouvelleaquitaine.fr
	47	Virginie FIFIS 05 55 45 18 50 - 06 34 48 91 19 virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr
	64	Heykel BOUAZZA 05 57 57 72 13 - 07 78 69 89 80 heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr
	FSE	Maud LEBLOIS 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr

LES TIERS-LIEUX EN HAUTE VIENNE

- Cantou (Le)**
coworking
29, av. de la Révolution
87000 Limoges
Matthieu Tanty
contact@lecantou-coworking.com
09 86 67 21 20
lecantou-coworking.com
en + salle de réunion
- Centre Social du pays de Nexon**
atelier partagé
5 rue J.Jacques Rousseau
87800 Nexon
Pierre Garot
pj.nexon@wanadoo.fr
05 55 58 11 05
aajpn.fr
en + médiation numérique, offre culturelle ou artistique, accompagnement des publics accueillis, formation, espace de vie sociale
- Fablab LCube**
fablab
11, Allée des Gravelles
87280 Limoges
Tristan Champomier
contact@fab-l3.org
06 99 11 57 07
fab-l3.org
en + accompagnement des publics accueillis, salle de réunion, formation, domiciliation
- Giraffe (La)**
coworking
31 rue Haute Vienne
87000 Limoges
Didier Pouget
contact@lagiraffe.fr
05 55 00 98 03
lagiraffe.fr
en + offre culturelle ou artistique, bar / café, salle de réunion, espace de stockage
- Oiseaux Malins (Les)**
atelier partagé
63 rue Montmaillier
87000 Limoges
Emilie Salesse
lesoiseauxmalins@gmail.com
06 11 24 67 17
lesoiseauxmalins.wordpress.com
en + médiation numérique, boutique, accompagnement des publics accueillis, salle de réunion, formation
- Phare (Le)**
coworking, atelier partagé
50 bd Gambetta
87000 Limoges
Adrien Boisdevesy
adrien@lepharecoworking.com
06 43 49 24 41
lephare-limoges.com
en + offre culturelle ou artistique, accompagnement des publics accueillis, complexe événementiel, salle de réunion, espace de stockage, conciergerie, domiciliation
- Radeau actif (Le)**
atelier partagé
3, rue de la mairie
87340 La Jonchère St Maurice
Élodie Tuffet
le.radeau.actif@gmail.com
06 24 77 02 28
leradeauactif.jimdo.com
en + offre culturelle ou artistique, bar / café, ressourcerie
- Ruchidée (La)**
coworking
16 rue de la croix rouge
87000 Limoges
Nicolas Ferreira
laruchidee@gmail.com
06 47 97 66 74
laruchidee.fr
en + offre culturelle ou artistique, jardin, habitat, bar / café, salle de réunion, espace de stockage, domiciliation
- Temps de Vivre (Le)**
coworking
18 place Aymard Fayard
87700 Aix-sur-Vienne
Claire Jacquemin
contact@letempsdevivre.co
05 55 31 00 42
letempsdevivre.co
en + offre culturelle ou artistique, librairie, restauration, bar / café, boutique, jardin, salle de réunion, espace de stockage, domiciliation
- UL Factory**
coworking, atelier partagé
88, rue du Pont Saint Martial
87032 Limoges
Sandrine Karam
ulfactory@unilim.fr
05 55 14 90 82
en + médiation numérique, offre culturelle ou artistique, accompagnement des publics accueillis, formation



Prochains rendez-vous Visioconférence mensuelle

25 octobre 2018 de 11h30 à 12h30
« Comment mettre en place un compostage partagé dans mon tiers-lieu ? » avec la participation de Jean-Pierre Glasson, directeur de l'association Compost'Âge.

15 novembre 2018 de 11h30 à 12h30
« Télétravail : droits et obligations des employeurs, salariés et lieux d'accueil » avec la participation de Marion Deffez de l'ARACT Nouvelle-Aquitaine.

14 décembre 2018 de 11h30 à 12h30
« Les Projets alimentaires de territoire : kesako et quels liens tisser avec les tiers-lieux ? » avec la participation de Marketa Braine-Supkova, fondatrice et directrice de l'International Urban Food Network.

Petit Ramdam à Melle

22 novembre 2018

Grand Ramdam des Tiers-Lieux

en Haute Vienne les 23 et 24 mai 2019

> Toutes les infos sur grandramdam.net

Dispositifs

Incubateur Courte échelle

à Angoulême pour les créateurs de tiers-lieux en Poitou Charentes et Limousin - sur candidature en 2019

Accompagnement Grande Echelle

pour les tiers-lieux déjà créés en Nouvelle-Aquitaine qui cherchent à développer leur modèle et qui ont identifié un besoin en ingénierie spécifique

COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX École, réseau, labo des tiers-lieux

29 chemin Richelieu, 33270 Floirac
09 72 83 10 90
contact@tierslieux.net

coop.tierslieux.net
facebook.com/tierslieux
twitter.com/tierslieux

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



© 2018 - Coopérative des Tiers-Lieux - Rédacteurs : Lucile Aigron, Léonor Manuel, Noémie Robert, Mélissa Gentile - Images : tous droits réservés - Anthony Arnaud pour La Grand'Course

